

Version 7.2.0 – Modification au 01-01-2014

▪ Echelles de Katz

- Suppression des notions de prolongation et de modification des échelles de Katz, il n'y aura plus que des premières demandes.

A partir du 01-01-2014, dans Soft33, les boutons "1ère demande", "Prolongation" et "Modification" seront remplacés par un seul bouton : "Nouveau".

Remarque : si vous avez des échelles de Katz pré-encodées et en attente d'envoi, Soft33 modifiera de manière automatique vos demandes au format 2014 lors de l'envoi MyCareNet.

- Pour les demandes de toilettes, les notions "Nombre de jours de soins par semaine", « Nombre de toilette par semaine / jour » et "Nombre de visites par jour" ne sont plus mentionnées dans les messages MyCareNet. Ces notions apparaissent toujours dans le logiciel pour des raisons d'historique.
- S'il y a déjà un accord en cours avec le même score Katz, on peut toujours envoyer la nouvelle demande 30 jours avant la date de début.
- S'il n'existe pas d'accord en cours avec le même score Katz (exemple : nouvelle demande ou modification Katz), on ne peut envoyer la demande qu'à partir de la date de début.
- Pour tous les documents, le délai de 10 jours après la date de début reste inchangé.

▪ Centralisation des mutualités socialistes wallonnes

Pour les mutualités 305, 315, 317, 319, 323 et 325 : tous les documents de facturation et les documents réservés au médecin conseil devront être adressés à une seule et même adresse à partir du 01/01/2014. Cette nouvelle disposition sera assurée automatiquement avec le programme.

Par soucis d'écologie et d'économie d'échelle de traitement (paiement + rapide), nous vous encourageons à regrouper ces documents dans une seule et même enveloppe d'envoi.

▪ MyCareNet > Tableau de bord > Documents

Ajout d'une rubrique "Messages exceptionnels" qui permet de retrouver toutes les communications MyCareNet de changements d'accord (modification décision du médecin conseil, clôtures d'accord, ...).

▪ Passage des affiliés néerlandophones de la 509 vers la 526

Un contrôle d'assurabilité MyCareNet devrait suffire à corriger la mutualité d'affiliation. Si des demandes Medadmin sont en attente d'envoi, il est préférable de contrôler la mutualité d'affiliation au 01/01/2014. En cas de changement de mutualité, il vous faudra supprimer la demande prête à l'envoi et la refaire avec la nouvelle mutualité ☺